



Edito

2024 est une année charnière pour la Commission Locale de l'Eau de la Scarpe amont.

Le SAGE a été adopté le 19 décembre 2023. Ce jalon met fin à la phase d'élaboration et ouvre celle de la mise en œuvre.

Je tiens à remercier les membres de la CLE pour la qualité de dialogue que nous avons su créer collectivement : écoute, recherche de compromis, engageants et ambitieux, plutôt que de consensus favorisant le statu quo.

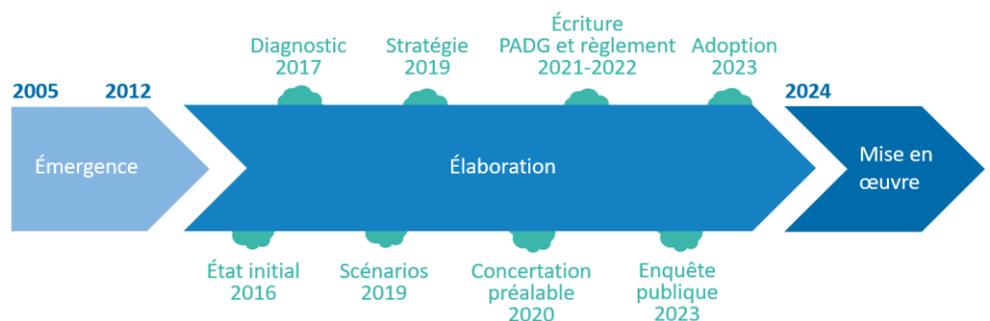
Restons mobilisés car le plus complexe reste à venir : nous donner les moyens d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre nous et sur notre capacité à coopérer.

Thierry SPAS
Président de la
Commission Locale de l'Eau

LE SAGE EST APPROUVÉ : UN PASSAGE DE FLAMBEAU S'OPÈRE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 19 décembre 2023. Après plusieurs années d'élaboration, il s'agit désormais de le mettre en œuvre.



En 2024, les missions de la structure porteuse évoluent donc :

- **faire émerger les actions inscrites dans le SAGE** : mobiliser les maîtres d'ouvrage publics, privés et associatifs
- **porter des actions en propre** identifiées dans le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : lancer l'étude sur les volumes prélevables, élaborer un plan de communication du SAGE...
- **animer le territoire** : poursuivre le dialogue territorial avec l'ensemble des parties prenantes, réunir les commissions thématiques, animer le panel citoyen
- **préparer le travail réglementaire de la CLE** : avis sur les dossiers Loi sur l'eau et ICPE, tableau de bord de suivi du SAGE, mise en compatibilité avec le SDAGE, accompagnement pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, participation aux travaux inter-SAGE...

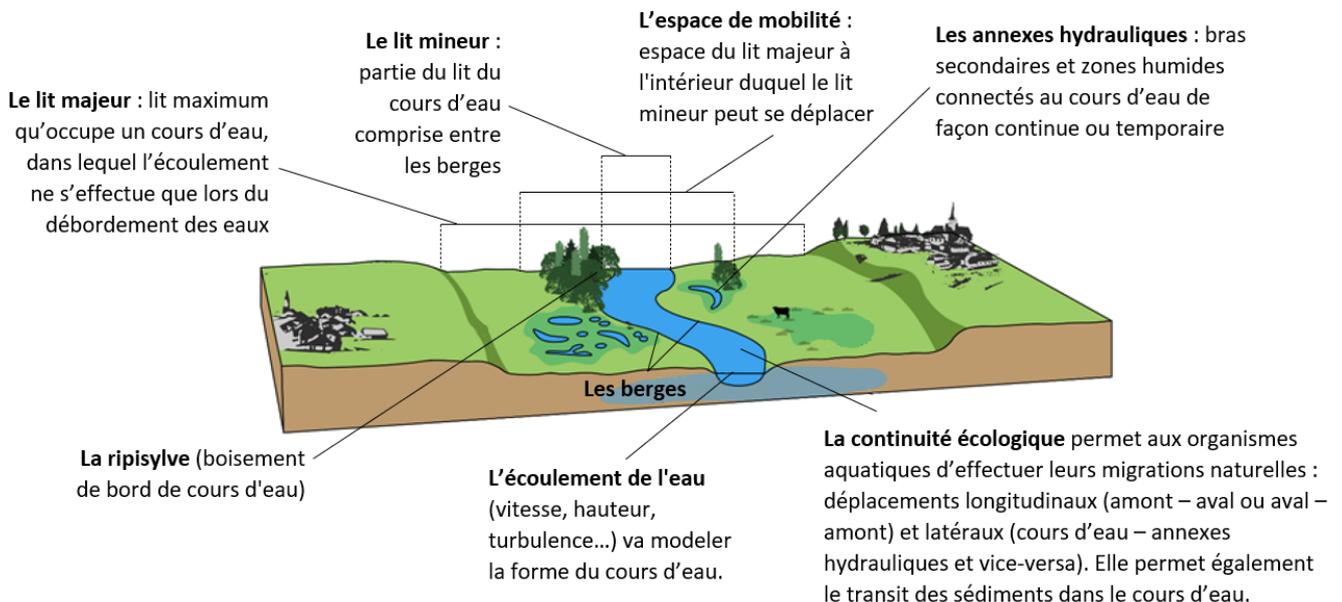
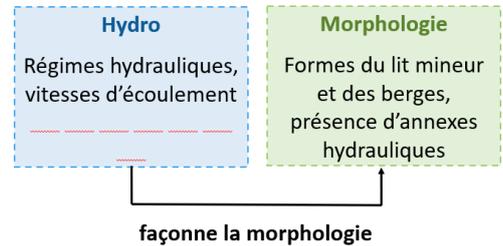
En cette année olympique, un autre passage de témoin a eu lieu. Après 8 ans pendant lesquels Grimonie BERNARDEAU a mis son expertise et son enthousiasme au service de notre bassin versant, elle a rejoint le Département du Pas-de-Calais pour animer la politique érosion.

Cette lettre du SAGE est donc écrite à 4 mains - et en musique dans votre rubrique Une goutte de... - avec Coralie FLEURQUIN. Animatrice du SAGE à sa création en 2005, elle a souhaité « se ressourcer » et prendre à nouveau soin de la Scarpe, au bord de laquelle elle est née, elle a grandi et elle vit.

LE DOSSIER

HYDROMORPHOLOGIE : KESAKO ?

L'hydromorphologie désigne tout ce qui se rapporte à la « forme » du cours d'eau, qui a été modelée sous l'action de l'eau.



Les principales composantes physiques d'un cours d'eau

Pourquoi s'intéresser à l'hydromorphologie ?

Un cours d'eau en bon état peut accueillir différentes espèces de poissons et invertébrés et leur offrir tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir, grandir, se reproduire, se reposer...

Par exemple, la truite fario, espèce repère pour plusieurs cours d'eau du territoire, doit avoir à disposition toute une diversité de milieux :

- des zones peu profondes, rapides et couvertes de graviers pour se reproduire
- des caches en bord de cours d'eau pour se reposer

- des obstacles pour chasser à l'affût
- des zones où le courant est moins fort pour les jeunes...

De plus, un cours d'eau qui fonctionne correctement est capable de dégrader une partie des polluants qu'il reçoit. On parle de capacité d'auto-épuration. Cette capacité est liée notamment à la bonne oxygénation du cours d'eau et à la présence de micro-organismes capables de dégrader certains polluants.

Enfin, la morphologie du cours d'eau, lorsqu'elle est fonctionnelle, permet de limiter les effets du changement climatique. Par

exemple, un cours d'eau connecté à des zones d'expansion de crue et zones humides va être capable de stocker une partie de la crue lors des inondations. Les habitations situées en aval seront ainsi épargnées.

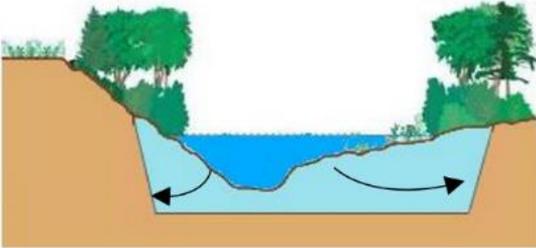
Un cours d'eau qui fonctionne bien c'est :

- tout ce qu'il faut pour permettre aux espèces de se nourrir, grandir, se reproduire, se reposer...
- de l'auto épuration (gratuite !)
- moins d'inondations dans les zones vulnérables.

Les principaux dysfonctionnements de nos cours d'eau

La plupart des cours d'eau ont subi de nombreuses modifications apportées par l'homme, entraînant bien souvent une altération de leur fonctionnement naturel.

- **Recalibrage**



Le recalibrage consiste à augmenter la largeur et la profondeur du lit mineur. Il a été utilisé de manière quasi systématique dans les années 1950 à 1980 en milieu agricole pour limiter l'inondation des terres agricoles.

Les impacts du recalibrage sont multiples :

- destruction des habitats et homogénéisation de la morphologie
- diminution de la hauteur d'eau qui devient insuffisante lorsque les débits sont faibles
- réchauffement excessif de l'eau en été lié à l'étalement de la lame d'eau
- assèchement des zones humides adjacentes, drainées par un cours d'eau surcreusé
- aggravation des inondations en aval.

Bien souvent, les produits de curage ont été étalés en haut de berge, constituant ce que l'on appelle des merlons de curage. Ces merlons peuvent constituer un pseudo endiguement susceptible de restreindre le stockage de l'eau dans le lit majeur en période de crue.

Modification du tracé du cours d'eau



Un certain nombre de cours d'eau ont été volontairement déplacés de leur position naturelle vers l'un ou l'autre côté du fond de vallée. Ces déplacements sont souvent très anciens (plusieurs siècles). L'objectif était principalement de gagner des terres cultivables ou de faciliter leur exploitation. Dans d'autres cas, on a supprimé les méandres pour rendre le cours d'eau plus rectiligne. Cela permettait d'accélérer l'évacuation des eaux vers l'aval et ainsi de diminuer localement les inondations. On a fréquemment utilisé cette technique au moment des remembrements pour faciliter le découpage parcellaire.

Encore une fois, les dégâts sont importants :

- destruction des habitats et homogénéisation de la morphologie
- augmentation de la pente entraînant une incision du lit (le cours d'eau s'enfonce) et un drainage de la nappe phréatique
- aggravation des inondations en aval.



- **Couverture et enterrement de cours d'eau**

Une autre technique pour se débarrasser d'un cours d'eau gênant consiste tout simplement à l'enterrer. Certains cours d'eau ont ainsi été rebouchés en milieu agricole. D'autres, en milieu urbain, ont été mis en tuyau et recouverts, sur des linéaires parfois très importants.

La couverture complète de cours d'eau est sans conteste l'intervention humaine la plus traumatisante pour le milieu naturel puisqu'elle se traduit par la disparition totale de ce dernier. L'absence de lumière pose un grave problème pour de nombreuses espèces piscicoles. D'autre part, les conditions hydrauliques extrêmes empêchent la franchissabilité des portions de cours d'eau enterrées : fortes vitesses, faibles profondeurs en étiage, fond souvent lisse (béton).

- **Protection de berges inadaptées**

Le lit d'un cours d'eau se déplace naturellement au sein de l'espace de mobilité au gré des phénomènes d'érosion. Certains propriétaires riverains ne voient pas cela d'un bon œil car cela empiète sur leur terrain. Ils sont alors tentés d'installer des protections de fortune pour limiter les processus d'érosion, le plus souvent au moyen de techniques, dites lourdes, à base de murs de béton, d'enrochements, de palplanches, de gabions....



© CUA – Des protections de berges artificielles constituent également une dégradation significative des habitats

- **Seuils et ouvrages transversaux**



© CUA – On appelle seuil une « marche » d'une hauteur inférieure à 5 mètres

La plupart des cours d'eau français sont parsemés de nombreux seuils (hauteur de chute inférieure à 5 m). Ils résultent d'anciens usages énergétiques (forges, moulins) ou agricoles (irrigation). Souvent, ces ouvrages n'ont plus de rôle économique mais leurs impacts sur le milieu perdurent : modification de la morphologie ou de la physico-chimie du cours d'eau, entraves à la circulation des espèces...

Les seuils ont des impacts physiques et écologiques extrêmement importants. Ils sont déclinés en 3 grandes catégories :

- les seuils modifient les flux liquides, solides et biologiques : évolution plus ou moins importante des écoulements, blocage des sédiments, difficulté de franchissement par les poissons.
- ils ont un effet « retenue » : la séquence naturelle du cours d'eau (radier - plat - mouille) est perturbée à l'amont de l'obstacle par un écoulement calme et profond. Outre les altérations drastiques des habitats qui en découlent, ces retenues favorisent le réchauffement de l'eau en étiage et aggravent les effets de l'eutrophisation.
- ils ont un effet « point dur » : ils sont un point de blocage local de la dynamique fluviale.

Ces perturbations entraînent des modifications des peuplements de poissons et d'invertébrés. Les espèces les plus sensibles, donc indicatrices du bon état, sont les premières à disparaître. Par exemple, le colmatage des fonds provoque la disparition des frayères à truites et interdisent leur reproduction.

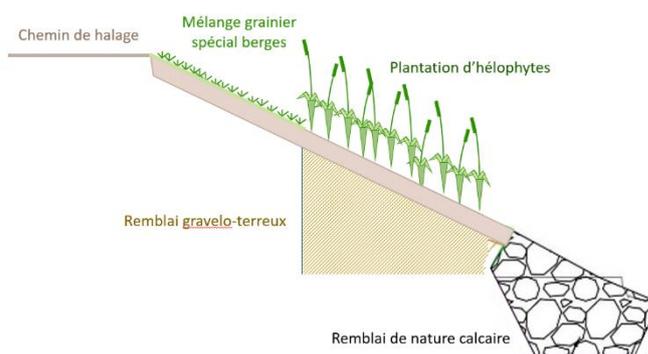
- **Cours d'eau navigués**

La mise en place de barrages et d'écluses puis l'approfondissement du chenal destinés à la mise en navigabilité des cours d'eau donne naissance à une succession de plans d'eau, appelés biefs, en lieu et place de profils en long naturels. Ces ouvrages produisent les mêmes dysfonctionnements que les seuils.

De plus, les berges des voies navigables sont aménagées sur d'importants linéaires pour limiter les effets érosifs provoqués par le batillage, c'est-à-dire l'ensemble des remous induit par le passage des bateaux.

Pour répondre à ces différentes contraintes hydrodynamiques et sollicitations, les berges des voies navigables sont aménagées avec toutes formes de techniques :

- palplanches métalliques, enrochements, parpaings, gabions... pour les techniques dites lourdes
- solutions végétales ou semi-végétales utilisées de plus en plus fréquemment aujourd'hui.



Technique semi-végétale mise en œuvre sur la Scarpe canalisée à Saint-Nicolas



REGARD SUR...

LE PROJET « FENÊTRE SUR L'EAU : RACONTE-MOI UNE ZONE HUMIDE »

C'est quoi ?

Fenêtre sur l'eau est un appel à projet à destination des publics scolaires. Les cycles 3 et 4 (du CM1 à la 3^{ème}) peuvent y participer.

L'objectif est de sensibiliser la jeune génération à :

- acquérir des connaissances
- comprendre les problématiques liées à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

C'est qui ?

Le projet est proposé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Villes de l'Artois.

En 2024, trois établissements scolaires du bassin versant se sont impliqués : deux collèges arrageois et une école immercurienne.

Le contenu a été scénarisé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui finance le programme.

Ça se passe comment ?

Les élèves sont invités à endosser le rôle de journaliste. L'enquête se déroule en 5 séances :

- **se documenter** : cette animation a lieu en classe. Elle permet de découvrir les zones humides, le fonctionnement de cet écosystème et ses caractéristiques. Les élèves doivent également concevoir des outils de prospection : filet, boîte d'observation...
- **investiguer sur le terrain** : équipés de leur matériel fait maison, les jeunes inventorient un milieu humide.
- **interviewer une personne influente** : les journalistes en herbe reçoivent un « expert » de leur choix. Ils conçoivent l'outil de communication qui va guider l'entrevue.
- **préparer la diffusion du média** : quoi de mieux que de transmettre et partager son savoir pour garantir l'acquisition de connaissances ? Les élèves préparent la restitution de leur enquête. Les supports sont variés : exposition scientifique, installation artistique...
- **célébrer et partager** : la journée de clôture est un moment convivial. Elle permet de rencontrer des professionnels des zones humides (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Président de la CLE de la Scarpe amont, panel citoyen), d'échanger avec les autres journalistes et de consolider les connaissances en s'amusant lors d'un rallye sur... les zones humides, bien sûr !



ÉCOUTE Ô MON COEUR

Paroles et musique : Marcel LEGAY

Enfant à l'âme inasservie
Jadis entraîné loin de toi,
Sol natal je revois ma vie
Près d'un berceau sous l'humble toit,
Et dans mes soirs de rêverie
S'en va vers mon cœur attristé
L'écho de tes berges fleuries
Et mon hiver est un été.

REFRAIN

Écoute, Ô mon cœur, écoute la harpe
Du vent de chez nous, du pays d'Artois.
C'est un très vieux air des bords de la Scarpe
Qui chante aujourd'hui, tout comme autrefois.

Devenu plus grand c'est la terre
Terre d'Artois au sol fécond,
Qui consola ma peine amère
Avec ce refrain vagabond,
Et mes yeux aux clartés de cierges
Parmi l'herbe où j'allais m'asseoir
Voyaient errer de pâles vierges
Dans les ombres vagues du soir.

REFRAIN

Cependant renaît comme un songe
Tout au fond de mon souvenir,
Sans l'illusion du mensonge
Un printemps qui ne peut finir,
Et le labeur des belles filles
Qui s'en vont aux jours des moissons
Fauciller le pain des familles
S'achève au vol de tes chansons.

REFRAIN



© CUA – Artoisdrones

Le chansonnier Marcel LEGAY est une des figures pittoresques de Montmartre. Né en 1851 dans le bassin minier, il a passé son enfance à Fampoux, non loin de la Scarpe. Cela lui inspira probablement la chanson *Écoute ô mon cœur*, composée en 1904 et qui deviendra par la suite l'hymne du pays d'Artois.

ACHICOURT
ACQ
AGNEZ-LES-DUISANS
AGNIERES
AGNY
ANZIN-SAINT-AUBIN
ARRAS
ATHIES
AUBIGNY-EN-ARTOIS
AVESNES-LE-COMTE
BAILLEULMONT
BAILLEULVAL
BARLY
BASSEUX
BAVINCOURT
BEAUMETZ-LES-LOGES
BEAURAINS
BERLES-AU-BOIS
BERLES-MONCHEL
BERNEVILLE
BIACHE-SAINT-VAAST
BLAIRVILLE
BREBIERES
CAMBLAIN-L'ABBE
CAMBLIGNEUL
CANTIN
CAPELLE-FERMONT
CORBEHEM
COURCHELLETES
CUINCY
DAINVILLE
DUISANS
ECURIE
ETRUN
FAMPOUX
FERIN
FEUCHY
FOSSEUX
FREVIN-CAPELLE
GIVENCHY-LE-NOBLE
GOEULZIN
GOUVES
GOUY-EN-ARTOIS
GOUY-SOUS-BELLONNE
HABARCQ
HAUTE-AVESNES
HAUTEVILLE
HERMAVILLE
IZEL-LES-HAMEAU
LA CAUCHIE
LAMBRES-LEZ-DOUAI
LATTRE-SAINT-QUENTIN
MANIN
MAROEUIL
MINGOVAL
MONCHET
MONCHY-AU-BOIS
MONTENESCOURT
MONT-SAINT-ÉLOI
NEUVILLE-SAINT-VAAST
NOYELLES-SOUS-BELLONNE
NOYELLETTE
NOYELLE-VION
PENIN
PLOUVAIN
RANSART
RIVIERE
ROCLINCOURT
ROEUX
SAINTE-CATHERINE
SAINT-LAURENT-BLANGY
SAINT-NICOLAS
SAVY-BERLETTE
SIMENCOURT
SOMBRIN
THELUS
TILLOY-LES-HERMAVILLE
TILLOY-LES-MOFFLAINES
TINCQUES
VILLERS-BRULIN
VILLERS-CHATEL
VILLERS-SIR-SIMON
VITRY-EN-ARTOIS
WAILLY
WANQUETIN
WARLUS

ACTUALITES

ACLEBE, l'Association des CLE du grand Bassin de l'Escaut

Les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des bassins versants de la Scarpe amont, de la Scarpe aval, de l'Escaut et de Marque-Deûle ont créé l'ACLEBE, l'association des CLE du grand bassin de l'Escaut. Mue principalement par la cohérence hydrographique, cette dynamique permet d'échanger sur les enjeux communs de gestion de l'eau.

La Présidence de l'ACLEBE est tournante par année civile. En 2024, elle est assurée par Thierry SPAS, Président de la CLE de la Scarpe amont.

Les motivations de la CLE de la Scarpe amont à s'engager dans une dynamique inter-SAGE sont plurielles :

- avant tout être cohérent avec **la réalité physique, hydrologique** : nos bassins versants sont interconnectés donc interdépendants, soucieux des principes de solidarité.
- décentrer l'organisation des hommes (territoire administratif) vers une approche (éco)systémique de **territoire d'eau et de vie**. Parce qu'il est nécessaire de prendre en charge plusieurs enjeux, il est impératif d'élargir le cercle d'acteurs dans une logique inter-SAGE.
- expérimenter le monde de demain : face aux enjeux de transition écologique et de changement climatique, les solutions fondées sur les **coopérations territoriales** sont des réponses puissantes et résilientes.

Afin de promouvoir les objectifs de l'association, un livre blanc à destination des acteurs du bassin Artois-Picardie et des services de l'État a été élaboré. Intitulé *L'eau en partage*, il décrit la collaboration étroite existant entre les SAGE du grand bassin de l'Escaut, pour une gestion coordonnée, solidaire et intégrée des ressources en eau, des zones humides et des cours d'eau.

Le livre blanc est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/>

Informations et contact

Coralie FLEURQUIN

03.21.21.01.57

sagescarpeamont@cu-arras.org



Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie